

DÉPARTEMENT
NORD
CANTON
TOURCOING NORD EST
COMMUNE
NEUVILLE EN FERRAIN

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

2023/052

Liberté - Egalité - Fraternité

ARRÊTÉ DU MAIRE

**ARRÊTÉ PORTANT INTERDICTION D'ACCES DU PUBLIC AU CIMETIERE
RUE DE RECKEM PENDANT DES OPÉRATIONS D'EXHUMATIONS ADMINISTRATIVES**

Le Maire de Neuville en Ferrain,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2213-8, L.2213-9 et L.2213-14 relatif aux pouvoirs de police des cimetières attribués au Maire,

Considérant qu'il y a lieu de faire procéder à des exhumations administratives au cimetière de Neuville-en-Ferrain sis rue de Reckem, et que ces opérations effectuées par la régie municipale, se dérouleront du 14 au 18 mars 2022,

Considérant, qu'il s'agit de respecter les mesures d'hygiène, de bon ordre et de décence,

ARRÊTÉ

Article 1 - L'accès au cimetière rue de Reckem sera interdit au public, sauf pour assister à des obsèques, pendant la durée des opérations d'exhumations durant la semaine du lundi 13 mars 2023 au vendredi 24 mars 2023.

Article 2 - Le présent arrêté sera affiché à la Mairie ainsi qu'à la porte du cimetière et publié dans les journaux locaux.

Article 3 - M. le Directeur Général des Services de la Mairie, est chargé, pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



Fait à Neuville en Ferrain, en l'Hôtel de Ville,
le - 2 MARS 2023

Par Délégation du Maire
Alain RIME
1er Adjoint au maire

Mis en ligne

02 MARS 2023

Le Maire :

_certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
_informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

